



Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime 2023/2024 - Annexe 3

§§§§

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8

Organisation :

Cette compétition est organisée en un niveau sur la première phase et en deux niveaux sur la deuxième phase, regroupant les équipes en trois groupes constitués en fonction de leur implantation géographique :

1^{ère} phase :

- 3 groupes de 9 et 10 équipes

2^{ème} phase :

- 1 groupe « D1 »
- 2 groupes « D2 », en fonction des engagements.

Titre et Challenge :

Le vainqueur du groupe « D1 » est déclaré champion et reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller simple » sur les deux phases.

A la fin de la première phase les équipes classées aux trois premières places de chaque groupe et la meilleure quatrième forment le groupe « D1 ». Les équipes suivantes forment les groupes « D2 » en fonction de leur implantation géographique, sauf demande du club.

Une seule équipe par club peut participer au groupe « D1 ».

L'engagement d'équipes nouvelles est seulement autorisé dans le groupe « D2 ».

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le dimanche à 15h00 (ballon n°5).

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences Senior F, U20F, U19F, U18F ainsi que les joueuses des catégories U17F* et U16F* dans la limite de 4 avec un maximum de 3 par année d'âge. (Soit 1 U16F + 3 U17F ou 2 U17F + 2 U16F ou 3 U16F + 1 U17F) dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

**sous réserve de fournir une demande de surclassement comprenant une autorisation parentale et un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin fédéral et validé par la Commission Médicale Régionale. (Article 73 des RG de la FFF)*

§§§§



CHAMPIONNAT U17 F

Organisation :

Cette compétition est organisée en un niveau sur la première phase et en deux niveaux sur la deuxième phase, regroupant les équipes en un groupe départemental :

1^{ère} phase :

- 2 groupes de 11 équipes

2^{ème} phase :

- 1 groupe « D1 »
- 1 ou 2 groupes « D2 », en fonction des engagements.

Titre et Challenge :

Le vainqueur du groupe « D1 » est déclaré champion et reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Systeme de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller simple » sur les deux phases.

A la fin de la première phase les équipes classées aux trois premières places de chaque groupe et la meilleure quatrième forment le groupe « D1 ». Les équipes suivantes forment les groupes « D2 » en fonction de leur implantation géographique, sauf demande du club.

L'engagement d'équipes nouvelles est autorisé dans la seconde phase.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M à la fin de chaque phase.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le samedi à 15h30 (ballon n°5).

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences U17F, U16F et U15F dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

§§§§

CHAMPIONNAT U14 F

Organisation :

Cette compétition est organisée en un niveau sur la première phase et en deux niveaux sur la deuxième phase, regroupant les équipes en fonction de leur implantation géographique :

1^{ère} phase :

- 3 groupes de 10 équipes

2^{ème} phase :

- 1 groupe « D1 »
- 2 groupes « D2 », en fonction des engagements.

**Titre et Challenge :**

Le vainqueur du groupe « D1 » est déclaré champion et reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller simple » sur les deux phases.

A la fin de la première phase les équipes classées aux trois premières places de chaque groupe et la meilleure 4^{ème} forment le groupe « D1 ». Les équipes suivantes forment les groupes « D2 » en fonction de leur implantation géographique, sauf demande du club.

Une seule équipe par club peut participer au groupe « D1 ».

L'engagement d'équipes nouvelles est seulement autorisé dans les groupes « D2 ».

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le samedi à 14h00 (ballon n°4).

Un match dure 70 minutes, deux périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences U14F, U13F et U12F (dans la limite de 3) dûment validées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

§§§§

